

De : Boivin, Michel

Envoyé : 18 novembre 2009 23:39

À : Caron, André; Leclerc, Anne-Marie; Gagnon, Jacques; Gilbert, Henri; Bastien, Jean-Pierre

Cc : Dupont, Josée

Objet : URGENT - SUIVIS DU RAPPORT DU VG

Objet : Rappel des règles applicables à la gestion contractuelle

La Ministre a pris aujourd'hui l'engagement de donner suite aux recommandations 2, 4, 5, 7, 9, 10, 11, 13, 15 et 16 du rapport du Vérificateur général du Québec portant sur la gestion de contrats présentant des situations à risque au ministère des Transports.

Il convient donc de procéder immédiatement au resserrement de l'application des règles, correspondant à ces recommandations, en vigueur au Ministère en matière de gestion contractuelle.

À cet égard, je vous demande de vous assurer personnellement de l'application intégrale et immédiate, par vos équipes, des directives et procédures ministérielles relatives à l'adjudication et à la gestion des contrats, ainsi que de prendre toutes les mesures nécessaires à cette fin.

Au besoin, vous pourrez référer à la Direction générale des services à la gestion pour obtenir les éléments d'information qui vous seraient nécessaires pour vous assurer de la mise en œuvre des mesures en question.

Je vous avise enfin que toute situation qui apparaîtrait problématique quant à l'intégrité des processus

d'adjudication et de gestion des contrats sera désormais portée à mon attention : la contribution du Service des enquêtes pourra alors être envisagée et, le cas échéant, la transmission des informations pertinentes au ministère de la Sécurité publique.

Je vous remercie à l'avance de votre collaboration et de celle de vos équipes.

*Michel Boivin
Sous-ministre
Transports Québec*

